

ELECTIONS REGIONALES 2010

Pour une reconnaissance affirmée
des associations en Bretagne

Que serait la Bretagne sans ses associations ?

Nous le savons tous, quelle que soit notre fonction : l'organisation sociale à la française s'appuie fortement sur l'initiative associative et il est indispensable de conforter cette énergie au service du plus grand nombre.

Petites ou grosses associations, reposant entièrement sur des bénévoles ou employant du personnel, sociales, culturelles, sportives, sanitaires, d'insertion, de familles, de tourisme ... leur diversité est une richesse indéniable tant elles sont parties prenantes de tous les secteurs de la vie sociale. Aujourd'hui en Bretagne, les associations, au-delà de leurs différences, ont su se rencontrer, échanger, se confronter, enfin se regrouper autour de leur patrimoine commun : la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Pour échanger, pour être informées, pour s'entraider, pour se faire connaître, se faire entendre et participer à la vie collective, les associations se sont regroupées et se sont organisées en fédérations, en coordinations sectorielles, en regroupements territoriaux. Elles ont enfin créé un espace régional d'échange et de représentation, la CPCA Bretagne, afin de mieux s'organiser et ainsi consolider la vie associative.

La CPCA Bretagne regroupe l'ensemble des coordinations représentatives des associations actives sur le territoire régional. Ainsi, elle peut être l'interlocutrice privilégiée et légitime des responsables politiques régionaux en matière de vie associative.



● conférence permanente des coordinations associatives

L'organisation associative en Bretagne, c'est :

Plus de 50.000 associations actives

Une majorité d'associations affiliées à des réseaux, des unions, des fédérations départementales et régionales

Des coordinations régionales agissant de façon sectorielle dans les domaines suivants

- culture
- sport
- famille
- droits des femmes et des familles
- sanitaire et social
- éducation populaire
- développement rural
- environnement
- tourisme social
- solidarités internationales
- vie étudiante

Un lieu de concertation et de réflexion regroupant toutes ces coordinations pour parler « vie associative » : la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Bretagne).

Une représentation du mouvement associatif au sein de la CRES (Chambre Régionale de l'Economie Sociale) de Bretagne au côté des Mutuelles et des Coopératives et du comité consultatif régional pour le développement de la vie associative.

La vie associative, c'est aussi

Plus de 12.000 associations employant près de 100.000 salariés fin 2008
600.000 bénévoles et élus associatifs investis en Bretagne.



● conférence permanente des coordinations associatives

Pour un regard toujours plus affiné sur les associations

Chacun à sa propre représentation de ce qu'est une association. Leur diversité et leur omniprésence leur confèrent un rôle sociétal primordial. Pour ce qu'elles sont, par ce qu'elles représentent, par ce qu'elles font, il nous paraît essentiel de :

- RECONNAITRE LEUR PLACE DANS LE DIALOGUE CIVIL ...

Les associations sont des interlocutrices pertinentes car en prise directe avec le terrain et ses populations. Elles créent des dynamiques locales afin que les citoyens s'organisent pour répondre eux-mêmes à leurs propres attentes, leur permettent de s'auto-organiser et d'être force de proposition. Elles constituent des baromètres, des capteurs et des vigies anticipatrices des attentes et des besoins liés à un territoire ou à une action sectorielle.

Elles ont une responsabilité d'alerte et d'interpellation des élus sans pour autant confondre la fonction des uns et des autres.

Le Conseil Régional est un des garants de l'intérêt général et responsable de la conduite des politiques publiques dont il a la charge sur son territoire, et il fonde sa légitimité sur la démocratie représentative.

Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent sur un territoire et à y apporter des réponses.

Cette légitimité, enfin, est juridiquement établie par une des Lois fondatrices de notre République, la Loi du 1^{er} juillet 1901.

- RECONNAITRE LEURS CAPACITES D'AGIR, DE METTRE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES
 - soit en développant leurs propres initiatives et projets associatifs ;
 - soit dans une logique de co-construction avec les pouvoirs publics ;
 - soit en étant des opérateurs, à même de répondre à des marchés publics dans le souci de l'intérêt général.



● conférence permanente des coordinations associatives

- RECONNAITRE LEUR ROLE DANS UN DEVELOPPEMENT LOCAL HARMONIEUX

Le développement économique est essentiel au développement local. Pour ce qui les concerne, les associations apportent des services à la population et facilitent la création de liens plus forts et solidaires entre les individus d'un territoire. Ces actions, essentielles pour un meilleur développement local, doivent être reconnues à leur juste place.

Elles sont bien souvent le ciment local par leur capacité à mettre en action des dispositifs « interstitiels » entre les grandes opérations publiques. Elles améliorent aussi l'environnement social, créant les conditions d'une vie meilleure. Leurs activités sont totalement imbriquées dans les territoires, sans aucun risque de délocalisation.

Certaines ont une activité économique importante et participent, localement, au développement économique de ce territoire.

Etre à l'écoute de leurs attentes ...

Aider les associations, c'est aider les bretons. Et, pour mieux aider les associations, nous pensons que les élus politiques doivent prendre en compte leurs attentes.

- POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA CREATION DE RICHESSES HUMAINES

Les associations créent de la richesse, richesse qui dépasse l'aspect uniquement économique et financier.

Certains secteurs d'activité trouvent, dans les valeurs associatives, une justification sociale dans laquelle le rendement économique n'est pas le seul but. « *Les valeurs développées par les associations ne peuvent pas être cotées en bourse* ».

Dans la vie associative, la logique humaine prévaut sur la logique comptable qui doit, elle, être au service du projet et non l'inverse. Les associations attendent que cette logique soit non seulement reconnue mais soutenue par nos élus politiques.



● conférence permanente des coordinations associatives

- AFFIRMER L'INDEPENDANCE DES ACTEURS TOUT EN RECONNAISSANT LEUR LEGITIMITE

La relation entre une association et une collectivité telle que le Conseil régional trouve toute sa pertinence dès lors qu'elle se fonde sur un respect mutuel du projet associatif d'une part, et du projet politique d'autre part.

Nous sommes particulièrement attachés à la prise en compte de l'indépendance de chacun des acteurs concernés, quelle que soit la nature de leurs relations et leurs légitimités respectives. Nous défendons et prôtons un dialogue constructif sans recherche d'instrumentalisation.

L'indépendance des associations, ainsi que leur liberté de paroles et d'actions sont à percevoir comme des atouts majeurs dans le développement des politiques territoriales.

Reconnaître la place et le rôle des associations doit conduire à favoriser leurs participations et leurs représentations dans les instances consultatives, qu'elles soient régionales ou locales et notamment dans les Pays.

Nous attendons que les associations soient conviées dans ces instances de façons plus systématiques, au même titre que tous les autres acteurs partenaires du Conseil régional.

Ce soutien à la vie associative doit se décliner par un engagement manifeste aux côtés des coordinations régionales, notamment les unions et fédérations dans leurs rôles de têtes de réseaux, dans leurs missions d'accompagnement, d'expertise, et de représentation.

Pour ce faire, le Conseil régional doit consolider et pérenniser les relations qu'il entretient avec les fédérations et les coordinations en prenant en compte leurs spécificités, leurs secteurs d'interventions et leur place comme partenaires incontournables dans la recherche de réponses aux attentes identifiées ou exprimées localement. Il s'agit de leur assurer les moyens de leur existence, en reconnaissant ainsi l'importance de leur rôle au service des bretons, au plus proche des réalités régionales et locales.



● conférence permanente des coordinations associatives

- DES MODES DE CONTRACTUALISATION A REINVENTER

Il y a encore quelques années, le mode de relation entre les pouvoirs publics et les associations, quels que soient leurs domaines d'activités, était relativement simple : la subvention.

C'était l'outil quasi exclusivement utilisé par les pouvoirs publics pour aider les associations à mettre en œuvre leurs projets.

Depuis quelques années, les procédures liées au Code des marchés publics, appliquées parfois par certaines collectivités territoriales en deçà des planchers obligatoires, sont venues perturber de plus en plus ces relations par l'introduction et le développement de la commande publique.

Ainsi la subvention se voit de plus en plus remplacée par l'appel d'offres, l'appel à projets, la délégation de service public.

Les conséquences sont dangereuses pour le secteur associatif : concurrence entre associations, banalisation de la spécificité associative par l'application de règles conçues pour le secteur commercial, risque de faire fuir les bénévoles, alourdissement des charges administratives pour les associations, etc.

Enfin la prochaine mise en œuvre de la « directive services » prévue le 1er janvier 2010 fait craindre aux associations des contraintes supplémentaires et la marchandisation de nombreuses activités, y compris celles à caractère social. **Selon les effets de seuils et le contexte, l'usage juridique de la notion de service économique d'intérêt général (SIEG) doit permettre le financement par voie de subvention d'une activité relevant d'une initiative associative. Les derniers textes relatifs à l'euro-compatibilité des aides publiques renforcent ce risque. Les capacités d'initiative et d'innovation des associations doivent être préservées.**

Nous attendons, dans ce contexte, un espace d'échange et de confrontation entre les associations et le Conseil régional afin de créer les conditions d'un dialogue qui priorise les logiques de co-construction avec les pouvoirs publics.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agira d'enjeux régionaux relevant de l'intérêt général ou de l'utilité sociale sur lesquels plusieurs réseaux associatifs pourraient se positionner, la CPCA aura toute légitimité à exprimer après débats internes le



● conférence permanente des coordinations associatives

point de vue du monde associatif et à interpeler à ce sujet les décideurs de l'État et des collectivités.

- VERS TOUJOURS PLUS DE TRANSPARENCE ET VERS UNE EVALUATION PLUS SYSTEMATIQUE

Le monde associatif revendique toujours plus de transparence réciproque et appelle de ses vœux une évaluation régulière de ses actions sur des critères partagés et définis ensemble. Nous estimons légitime que des contrôles soient opérés par la puissance publique qui contribue financièrement à la mise en œuvre de nos projets. Mais l'évaluation ne peut se réduire à de simples contrôles sur des critères trop souvent exclusivement quantitatifs donc, pour nous, réducteurs.

- LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT, ET PARTICULIEREMENT CELUI DU BENEVOLAT

L'association est un espace d'apprentissage et de traduction des préoccupations individuelles en projets collectifs. L'engagement volontaire et bénévole est la première ressource des associations et le moteur de leurs réalisations. Les coordinations associatives concourent ainsi à l'expression et à la valorisation des bénévoles.

Nous attendons que le Conseil régional reconnaisse la complémentarité du travail entre élus associatifs et salariés et poursuive son soutien à la formation et à la valorisation des bénévoles et élus associatifs.

- AIDER LE MONDE ASSOCIATIF A S'ORGANISER

Une meilleure organisation du monde associatif aura un impact évident sur la vie associative locale et, par effet second, sur l'ensemble des bretons. En continuant à aider le monde associatif à s'organiser, le Conseil régional apporte une aide essentielle à l'ensemble des bretons.

Nous attendons que le Conseil régional poursuive son soutien à l'organisation de la vie associative notamment en construisant une compétence transversale



● conférence permanente des coordinations associatives

« vie associative » ce qui permettrait de :

- accroître et à sécuriser les financements des fédérations régionales par le biais des conventions pluriannuelles d'objectifs,
- améliorer des outils de connaissance de la vie associative et de ses évolutions,
- financer la formation des bénévoles et élus associatifs,
- poursuivre tout en l'adaptant le dispositif des « emplois associatifs d'intérêt régional »,
- accompagner les activités et les emplois d'utilité sociale,
- être attentif et en discussion permanente avec les représentants légitimes de la vie associative, représentants regroupés au sein de la CPCA Bretagne.

- AIDER LA VIE ASSOCIATIVE, C'EST AIDER LES BRETONS ...

Les perspectives de redéfinition des collectivités locales confirment l'échelon régional comme incontournable et pivot des politiques de proximité. La CPCA Bretagne, grâce à la diversité de ses acteurs, doit être légitimée par le Conseil régional comme interlocutrice privilégiée représentant la vie associative. La loi de 1901 pose des fondements pour la démocratie républicaine en permettant aux volontaires et aux bénévoles qui souhaitent s'associer librement pour œuvrer ensemble, ainsi qu'aux salariés qui y participent, d'initier les actions que les particuliers, l'État ou les collectivités publiques ne pourraient réaliser par eux mêmes ; créatrices de culture et de richesses qui ne sont pas que matérielles, les associations méritent d'être reconnues pour ce qu'elles sont, avant même d'être soutenues pour ce qu'elles font.

Leur diversité en fait des interlocuteurs légitimes de la Région Bretagne à la fois riches d'idées, de propositions, de réalisations et d'expériences ; dans cet esprit, les associations comptent sur le Conseil régional pour les aider à continuer à œuvrer, au plus proche des bretons, pour un meilleur « vivre ensemble ».